Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_06-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 janvier 2026

N° 2026/01/26/06

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 24** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *20 janvier 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN (à partir du point 2)
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS	Marie AGEZ
Claudine DESMET	Christian NIEL	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE
Hervé DIOT	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Nadine CHALVET
Laurent CHAUSSERAY			

Absents :	Vincent BOUTEMY
Véronique BESNARD donne pouvoir à Laurence SAVATTE	Emeline HENON donne pouvoir à Laurent CHAUSSERAY
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	Chrystelle HERNANDEZ donne pouvoir à Denis GATEL
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Jean-Pierre PETERMANN donne pouvoir à Philippe LANGLOIS
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Convention d'engagement partenarial avec la DGFIP

Rapporteur : Yves RENAULT

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la commune de Châteaugiron et la responsable du SGC[1] de Vitré souhaitent, dès 2026, s'engager dans une démarche volontariste visant à :

- Accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers
- Améliorer le service rendu aux usagers
- Renforcer la coopération entre leurs services.

Compte tenu de l'intérêt de la démarche, et des enjeux majeurs à venir, liés notamment à l'entrée en vigueur du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, les attentes mutuelles sont fortes et conduisent à poursuivre conjointement les actions à engager et à retenir de nouveaux domaines d'intervention.

Le maire de la commune de Châteaugiron et le comptable public souhaitent contractualiser leurs nouveaux engagements réciproques et se fixer une série d'objectifs organisés autour de cinq axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- Axe 1 : développer et enrichir les échanges entre l'ordonnateur et le comptable

- Axe 2 : améliorer l'efficacité des procédures de dépenses en maîtrisant le délai de paiement et en optimisant la chaîne de la dépense

[1] Service de Gestion Comptable

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260126-2026_01_26_06-DE

- Axe 3 : améliorer l'efficacité des procédures de recettes en modernisant et optimisant les conditions de recouvrement

- Axe 4 : poursuivre et améliorer la démarche de la qualité comptable

- Axe 5 : assurer une expertise financière et fiscale au service de la collectivité.

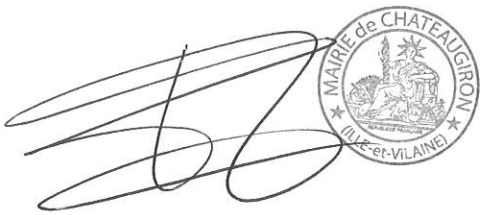
La démarche proposée et les objectifs visés font l'objet d'une présentation détaillée en annexe **(Annexe 1.6).**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 13 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la signature de cette convention d'engagement partenarial avec la DGFIP.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué aux Affaires scolaires



Philippe LANGLOIS

Philipe LANGLOIS